

# Assemblée Générale du 9 janvier 2021

## Rapport financier

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ma mission de Trésorier Général, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport financier sur l'activité de la Ligue des Hauts de France pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le bilan, présenté selon les normes du plan comptable, reprend la situation patrimoniale de la Ligue au 30 juin 2020, soit l'ensemble des avoirs et dettes à cette date.

Tandis que le compte de résultat résume de façon chiffrée l'activité de la Ligue pour la saison sportive 2019/2020, soit les différents postes de recettes et de dépenses.

## Compte de résultat de la saison 2019/2020 :

**Le total des produits de l'année s'élève à 10 059 283,71 € contre 9 948 640,83 € la saison précédente, et se décompose de la façon suivante:**

### **Les produits des activités :**

Les produits des activités d'un montant de 5 746 330,98 € sont en baisse de 419 002,39€ sur l'exercice, baisse qui se décompose principalement comme suit :

- Des recettes licences d'un montant de 3 396 666 euros contre 3 479 822 € la saison précédente, soit une baisse de 2.39%.
- Des droits et engagements pour un montant de 1 715 412 € en diminution de 1.25%.
- Une baisse des amendes de 309 444 € suite à l'arrêt des compétitions.
- Des recettes des organismes de formation pour 336 054 € en diminution de 4 741 euros.

### **Les subventions d'exploitation**

D'un montant de 2 729 887,35 €, les subventions diminuent de 59 249,82 € pour ce poste avec les variations ci-dessous.

- Une subvention de 6 106 € sur le Centre Technique Fernand Duchaussoy.
- Une diminution des subventions de la FFF de 69 040 €, notamment euro féminin.
- Une augmentation des contrats d'objectifs FFF de 18 933 €.
- Une baisse des subventions de l'ANS pour 25 500 € et de la Région pour 5 000€.
- Des subventions sur les pôles en augmentation de 44 023 €.
- Des contrats de partenariats en diminution de 22 666 €.

### **Les reprises sur provisions**

Les reprises de provisions et de transfert de charges sont d'un montant de 644 375,15€, ils concernent :

- Remboursement des frais d'arbitrage à hauteur de 291 491 €.
- Transfert de charges d'un montant de 299 106 € comportant notamment 139 255.67 € d'indemnisation de l'état au titre du chômage partiel et à 113 865.14 euros d'exonération de charges sociales pour les secteurs d'activités en difficultés suite au Covid-19.
- Refacturation suite à la mise à disposition des CTD dans les Districts pour 53 692 €

### **Les autres produits**

Les autres produits d'un montant de 79 769,42 € concernent :

- La coupe de France pour 20 847 €.
- La coupe de la ligue pour 1 902 €.
- Les journées des Ligues pour 55 041 €.

### **Les produits financiers**

Les produits financiers d'un montant de 46 949,99 € proviennent :

- Intérêts sur comptes bancaires à hauteur de 9 218 €.
- Produits de cessions pour 37 732 €.

### **Les produits exceptionnels**

Les divers produits exceptionnels pour un montant total de 811 970,82 € dont la part de la FFF sur le fond de solidarité d'un montant de 747 092.50 €

Un report de l'impôt sur le Centre Technique de 3 147 €.

**Le total des charges de l'année s'élève à 10 466 420,35 € contre 10 088 832.22 € la saison précédente, et se décompose comme suit :**

### **Les achats**

Les achats d'un montant de 206 365.80 € sont en diminution de 13 280.86 € par rapport à la saison 2018-2019, il faut noter :

- Des droits de mutation pour un montant de 205 425 € contre 217 431.50 € la saison précédente
- Des fournitures de bureau pour 940.81 €

### **La variation de stock**

La variation des stocks est valorisée pour un montant de 8 134 €.

## Les autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'élevèrent à 3 189 307.10 € contre 4 118 863.95 € l'exercice précédent, soit une baisse de 929 556.85 € qui se décompose :

- Une diminution des frais de presse et d'impression de 49 011 €.
- Des achats non stockés d'un montant de 1 238 635 € contre 1 225 792 €, soit une augmentation de 12 843 € concernant principalement :
  - La cagnotte des finances solidaires pour 300 000 €, en baisse de 15 000 €.
  - Des équipements pour les pôles espoirs d'un montant de 200 762.59 € (financés par la FFF à hauteur de 200 000 €), contre 3 060.70 € la saison précédente.
  - Des couts de licences pour 659 589.30 €
- Des frais de locations de véhicules et de matériel de bureau en baisse de 26 649 €.
- Des frais d'entretien en augmentation de 11 633 €.
- Des frais d'assurances des locaux, des véhicules et des licences pour 656 402 € contre 705 208 €, soit une baisse de 48 806 €.
- Une baisse des honoraires de 20 886 €.
- Une diminution des différents frais des pôles suite à l'arrêt des compétitions et des activités :
  - Gestion des activités pour 163 439 €.
  - Juridique et statutaire pour 23 890 €.
  - Pôle arbitrage pour 60 418 €.
  - Développement pour 38 389 €.
  - Administration Générale pour 7 488 €.
  - Frais de déplacements, missions et réceptions pour 11 920 €.
  - Et une augmentation du Pôle Technique et Relations avec le milieu scolaire de 10 990 €.
- Des frais d'arbitrage pour un montant de 327 030 € contre 678 611 € la saison précédente, soit une baisse de 351 581 €.
- Une baisse des frais des organismes de formation de 9 880 €.
- Les frais du Centre Technique Fernand Duchaussoy pour un montant de 82 008.97 € (hors intérêts d'emprunts et d'amortissements).
- Une baisse des frais d'organisations d'événements de 152 922 € tenant compte des frais engagés la saison précédente sur les actions sur la coupe du monde féminine 2019.
- Baisse sur la participation de la ligue aux soirées des bénévoles organisées par les districts pour 5 407 €.
- Les frais d'hébergement des pôles en baisse de 51 614 €.
- Diminution de 25 826 € sur le poste « Plan de développement ».

## Les impôts et taxes

D'un montant de 252 127.96 €, le poste impôts et taxes est en augmentation de 18 310.65 € dont 5 296 € de taxes foncières pour le Centre Technique.

## **Les Frais de personnel**

Le poste Salaires et traitements est de 2 179 026.95 € contre 1 946 653.41 € l'exercice précédent et les charges sociales de 879 044.10 contre 893 492.47 €.

Il y a lieu de noter la mise au chômage partiel d'une partie du personnel pendant la période de confinement.

Celle-ci a donné lieu à un remboursement d'une indemnisation de 139 255.67 € par l'état au titre du chômage partiel et un remboursement des charges sociales de 113 865.14 €.

## **Les dotations aux amortissements et aux provisions**

Pour un montant de 301 528.25 €, les amortissements et provisions sont en augmentation de 41 388.29 €, ce poste comporte :

- 151 388.17 euros d'amortissements des immobilisations corporelles contre 161 877.30 € l'année précédente
- 67 096 € pour risques et charges (indemnité de fin de carrière et primes d'ancienneté) contre 98 262 € l'exercice précédent
- 83 044.08 de dotations aux amortissements pour le Centre Technique pour la période du 11 mars 2020 au 30 juin 2020
- 

## **Les autres charges**

D'un montant de 2 188 433.03 €, les autres charges comprennent :

- Les aides vers les Districts relatives au protocole d'accord, à la participation sur les rémunérations des CTD et au contrat d'objectif pour 2 081 440 €.
- Les aides vers le Football en Milieu Scolaire pour 87 250 €.

## **Les charges financières**

Les charges financières sont de 84 149.63 € contre 2 463.92 € l'exercice précédent pour tenir compte des intérêts sur le prêt pour la construction du Centre Technique d'un montant de 83 942.30 €.

## **Les charges exceptionnelles**

D'un montant de 1 181 450.52 €, les charges exceptionnelles comportent notamment :

- La part de la Ligue des Hauts de France au Fond de solidarité pour 320 182.50 €.
- La part de la FFF sur le Fond de solidarité pour 747 092.50 €.

- Le remboursement aux clubs au titre de la double licence pour 59 848 euros.

**Compte tenu de ces produits et charges et des provisions constituées, le résultat ressort à (-) 407 136.64 € contre (-) 140 191.39 € la saison précédente.**

**Bilan arrêté au 30 juin 2020 pour un total de 14 066 353.19 € soit :**

**A l'actif :**

**Augmentation des biens mobiliers et immobiliers**

Compte tenu des amortissements cumulés, la valeur nette comptable de l'ensemble des immobilisations ressort à 10 115 228.45 € contre 4 405 027.52 € l'exercice précédent.

- Des Immobilisations corporelles nettes pour 10 102 103,65 € comportant la construction du Centre Technique Fernand Duchaussoy :
  - L'immeuble d'une valeur nette de 7 974 398.03 €.
  - Le terrain synthétique de 455 445.84 €.
  - Le mobilier pour un montant net de 154 308.38€.
- Des Immobilisations financières pour 13 124,80 €

**Une valorisation des stocks pour un montant de 16 082 €**

**Les créances et autres créances pour un montant total de 2 363 532,70 € correspondent principalement à :**

- Un remboursement à venir des organismes sociaux concernant des exonérations de charges sociales sur la période d'inactivité due au Covid-19 de 113 865, 14 €.
- Un montant de 1 274 444,91 € à recevoir de la Fédération Française de Football au titre du fond de solidarité.
- Des créances clubs pour un montant de 184 278,77€ contre 321 315,52 € la saison précédente.
- Le solde du relevé au 30 juin 2020 avec l'État concernant un montant 442 087,50€.

**Des acomptes et avances versés pour un montant de 3 287, 40 €**

**Des valeurs mobilières de placement pour un montant de 271 646,41 €**

**Les disponibilités à court terme pour un montant de 1 257 267,31 €**

**Les charges constatées d'avance en fin d'exercice de 39 308,92 €**

**Au passif :**

**Conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, le résultat de l'exercice 2018-2019 de (-) 140 191,39 € a été affecté au poste réserves statutaires et contractuelle.**

**Le montant des capitaux propres pour un montant de 3 269 128,47 €**

**Les provisions pour risques et charges constituées pour un montant global de 538 411 € se répartissent comme suit :**

- Indemnité de fin de carrière pour 355 739 €
- Primes conventionnelles pour 20 ans d'ancienneté pour 84 205 €
- Primes conventionnelles pour 25 ans d'ancienneté pour 98 467 €

**Les dettes diverses pour un montant de 10 258 813,72 € se répartissent comme suit :**

- Des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits pour un montant de 7 549 732,52 € dont 353 984,61 € de concours bancaires.
- Des dettes du groupe FFF pour un montant de 1 343 382,55 €.
- Des dettes auprès de fournisseurs divers pour 370 804,67 €.
- Dettes fiscales et sociales d'un montant 651 170,58 €.
- Des autres dettes pour un montant de 292 723.40 € **correspondant à la cagnotte des Finances Solidaires pour 190 304 € et des factures Bouygues à payer pour 71 048.54 €.**
- Des produits constatés d'avance pour 51 000 €.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les informations qu'il m'a paru nécessaire de vous présenter sur les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

Pascal Poidevin

Trésorier Général